

L'écho MUNICIPAL



Journal des citoyens de Saint-Prime

MOT DU MAIRE



Chers citoyens, chères citoyennes,

Depuis déjà plusieurs jours, le conseil municipal et tous les employés de la Municipalité de Saint-Prime suivent attentivement toutes les décisions et les recommandations de notre gouvernement par rapport à la pandémie mondiale du coronavirus (Covid-19) qui chambroule le quotidien de tous.

Nous trouvons des plus important de suivre ces recommandations et nous vous encourageons à demeurer à la maison et de limiter tous vos déplacements.

Aussi, n'oublions pas nos personnes âgées et les personnes vivant seules : communiquez quotidiennement avec elles afin de briser l'isolement et la solitude. Vous êtes un étudiant ou avez du temps à donner ? Des organismes tel que le Centre d'action bénévoles Domaine-du-Roy et le CIUSS cherchent des bénévoles afin d'aider la population par divers moyens. Contactez-les !

Suite à ces événements, nous prenons toutes les précautions nécessaires pour continuer d'offrir et de maintenir les services municipaux auprès de vous. L'approche future pour la réalisation des travaux sera sans doute différente mais soyez assurés que la priorité est la santé et la protection de nos employés.

En terminant, nous, les élus et les employés, nous vous souhaitons un beau printemps, que votre environnement respire la beauté, les couleurs mais surtout, la santé.

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES !

FERMETURE DES BUREAUX - SERVICES ESSENTIELS :

Les services essentiels demeurent disponibles pour vous répondre !

Les bureaux de la Municipalité sont fermés jusqu'au 13 avril inclusivement.

Les bâtiments municipaux sont fermés et les activités sont suspendues jusqu'au 1^{er} mai



Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h
418 251-2116 p. 0



Tous les départements sont rejoignables par courriel
consultez la liste : saint-prime.ca/nous-joindre



Pour tout bris au réseau d'aqueduc municipal ou URGENCE :
418 515-9599 (téléavertisseur)



ÇA VA BIEN ALLER !

Les prochaines séances du conseil municipal se feront à huis clos, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Les procès-verbaux seront mis en ligne après les séances.